

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021



ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_138-DE

Engagement de l'Agglomération

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Juin 2021



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

www.grand-albigeois.fr

Sommaire

INTRODUCTION	3
» Une crise mondiale de la biodiversité, une urgence à agir.....	3
» Les enjeux spécifiques du territoire albigeois	3
» Préserver la biodiversité, c'est aussi améliorer notre cadre de vie et assurer la survie de l'Humanité	4
» Les leviers d'action de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour préserver la biodiversité	4
» Un engagement construit en concertation avec les acteurs de terrain	5
I. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET Y SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	7
» Améliorer la connaissance des enjeux	7
» Améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme	7
» Diffuser la connaissance et sensibiliser le public	7
» Former les élus et les techniciens de l'Agglomération	8
II. AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ	9
» Agir en faveur de la végétalisation du territoire.....	9
» Poursuivre l'extinction nocturne de l'éclairage, en particulier sur les verrous identifiés de la trame noire	9
» Prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement	9
» Protéger les éléments les plus emblématiques de la biodiversité du territoire	10
» Reconquérir des espaces pour la biodiversité	10
» S'engager dans une démarche de marchés publics responsables	10
III. S'APPUYER SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	11
» Préserver la biodiversité comme stratégie d'adaptation au réchauffement climatique	11
» Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes respectueuse de l'environnement.....	11
SUIVRE ET ÉVALUER L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	12

Sur le territoire de l'Albigeois, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés autour du réseau hydrographique - les vallées alluviales du Tarn et de l'Assou et la ripisylve qui leur est associée - ainsi que sur les milieux ouverts et semi-ouverts de plaine. Les zones de falaise que l'on observe au long de la vallée du Tarn sont également des habitats abritant une faune et flore à fort enjeu et constituent notamment des sites de nidification privilégiés pour certains rapaces.

Le territoire est concerné par cinq des enjeux prioritaires indiqués dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique Midi-Pyrénées (SRCE), publié en 2015 et désormais intégré au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable d'Occitanie (SRADDET), publié en 2020 : la conservation des réservoirs de biodiversité, la préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau, la continuité longitudinale des cours d'eau, l'amélioration des déplacements des espèces en zone de plaine (et notamment des espèces nocturnes) et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées.

Les activités humaines impactent la biodiversité via deux facteurs principaux : l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles, conduisant à une fragmentation et une fragilisation des espaces. L'évolution de la biodiversité du territoire dépend de la capacité à maîtriser et concentrer l'artificialisation des sols et à reconstituer les fonctions écologiques assurées par les milieux agricoles. En plus de ces deux pressions, les corridors écologiques sont aussi fragilisés par l'existence d'obstacles physiques (routiers, aquatiques, mitage forestier).

Dans la plaine du Tarn, la disparition des haies, la modification des fossés, la réduction des espaces tampons avec les milieux adjacents ainsi que l'utilisation importante d'intrants phytosanitaires dans les pratiques agricoles ont eu un fort impact sur la biodiversité présente. Le maintien et la restauration des espaces agricoles et naturels comme supports de continuités écologiques représentent un enjeu majeur. De façon complémentaire, le maintien du réseau de haies et bosquets doit permettre de garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. Dans les zones déjà urbanisées, la préservation de la nature urbaine est cruciale en tant que support de la biodiversité et potentiel corridor à une échelle plus large.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, C'EST AUSSI AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE ET ASSURER LA SURVIE DE L'HUMANITÉ

La biodiversité possède de par son existence une valeur intrinsèque, qui suffit à justifier sa prise en compte, sa connaissance et sa protection.

Elle fournit par ailleurs des services à l'Humanité, de par les multiples processus qu'elle prend en charge (lutte contre l'érosion des sols, stockage de CO², pollinisation, dépollution des eaux et de l'air...). Fondamentalement, sans biodiversité, la survie de l'humanité est tout simplement impossible. Il est possible de lui attribuer une valeur économique, qui n'est qu'une partie de sa valeur totale, mais est déjà gigantesque (à l'échelle mondiale, la valeur des services écosystémiques était estimée en 2011 à 125 000 milliards de dollars).

Cette efficacité des écosystèmes dans la fourniture de services justifie également d'un point de vue économique et existentiel leur préservation. De plus, l'usage des écosystèmes pour fournir certains services apporte des cobénéfices plus difficilement quantifiables mais participant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'état global des écosystèmes eux-mêmes. Il y a donc un intérêt fort à s'appuyer sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour répondre aux problématiques locales.

LES LEVIERS D'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de compétences propres lui permettant d'agir sur l'état de la biodiversité présente sur son territoire. Les plus notables à ce titre sont les suivantes :

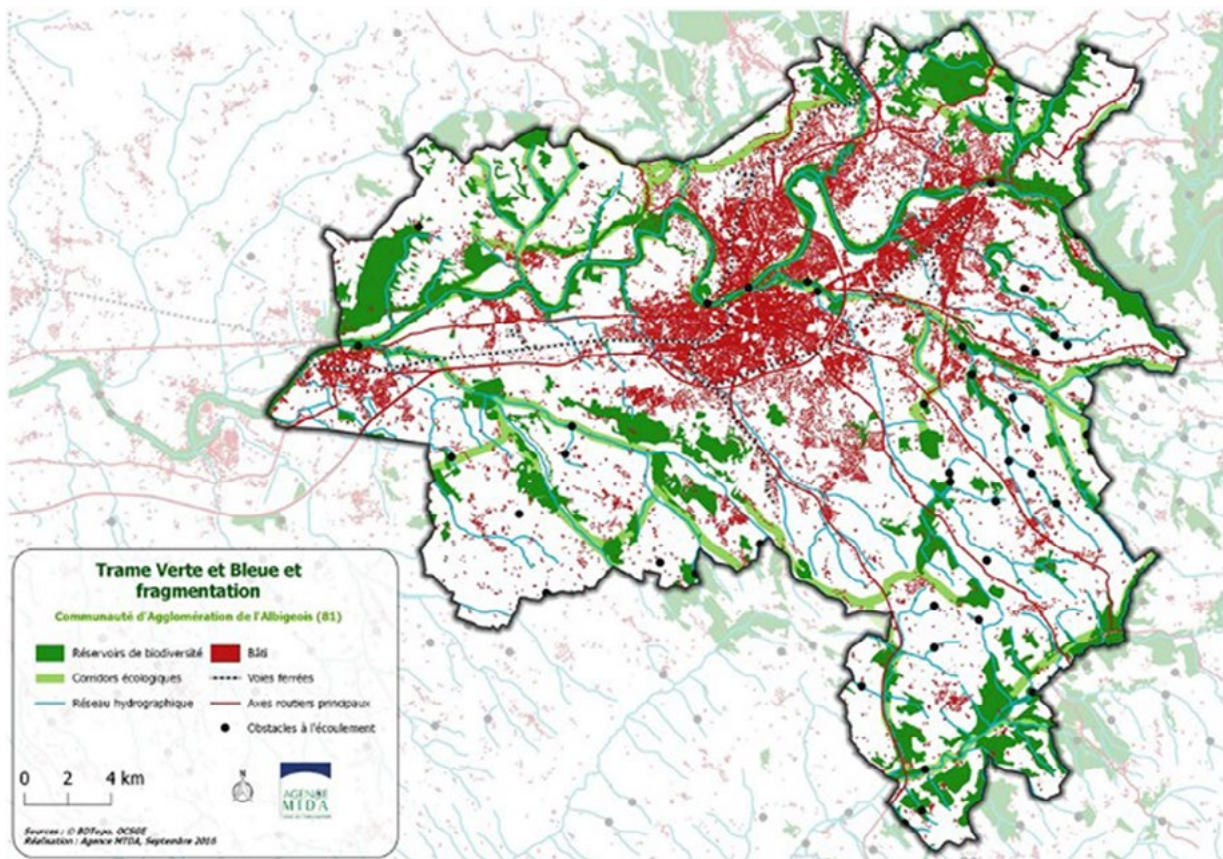
- l'aménagement de l'espace communautaire (élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Zones d'Aménagement Concerté) ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité ;
- la création et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- la gestion de l'éclairage public ;
- la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;

- la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et des eaux pluviales urbaines ;
- la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de l'Agglomération met ainsi l'accent sur les enjeux de transition écologique à prendre en compte pour « assurer le Grand Albigeois de demain » (axe 3 du PADD) et identifie les trames vertes et bleues du territoire, véritables corridors écologiques à préserver.

pour six d'entre elles (Le Séquestre, Cambon, Rouffiac, Carlus, Marssac et Terssac).

L'Agglomération s'est également engagée de manière volontariste dans la formalisation d'un plan de déplacements urbains (2017) ayant notamment pour objectif de réduire l'impact des mobilités du quotidien sur l'écosystème en favorisant les modes de déplacements actifs. Ces ambitions se traduisent dans les schémas directeurs cyclables (2013, 2021) et piétons (2021) élaborés par l'Agglomération.



Extrait PADD du PLUi, 2018

Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglomération identifie par ailleurs dans son axe « Faire de l'aménagement du territoire un atout face au changement climatique » des actions en faveur de la biodiversité telles que la maîtrise des surfaces constructibles ou l'aménagement et entretien raisonnés des zones d'activités. Ce projet de plan d'actions s'appuie aussi sur de nombreux projets portés par les communes et favorables à la biodiversité.

L'Agglomération a par ailleurs déjà initié des actions visant à la protection de la biodiversité : on peut notamment citer la gestion en ZéroPhyto depuis 2016 (en anticipation de l'obligation légale), ou encore l'extinction nocturne de l'éclairage public expérimentée par la plupart des communes et mise en œuvre sur la totalité du territoire

La signature en décembre 2019 d'un contrat de transition écologique (CTE) auprès de l'État et de seize autres partenaires publics et privés confirme la volonté de l'Agglomération de se positionner comme animateur de la transition écologique sur le territoire.

Enfin, la définition en juillet 2020 et pour la première fois d'une délégation propre à la biodiversité au sein de l'exécutif de l'Agglomération marque par un acte fort la volonté de l'Agglomération d'investir pleinement ces enjeux.

Afin de consolider ces différents éléments et de développer sa politique en faveur de la biodiversité, l'Agglomération souhaite établir aujourd'hui un engagement en faveur de la biodiversité sous forme d'un plan d'actions.

Ce plan ne constituerait ni un début – certaines actions ont été initiées voire terminées avant que ce plan ne voit le jour – ni une fin – des actions pourront y être ajoutées au fil de l'eau ou remaniées. Il s'agirait d'un cadre et d'un fil conducteur pour renforcer et faire gagner en cohérence notre engagement en faveur de la nature. Il détaillerait l'ambition de l'Agglomération en la matière, sa volonté d'intégrer l'enjeu de la biodiversité dans toutes les compétences qu'elle opère en propre, ainsi que son positionnement en tant que force de proposition ou d'accompagnement pour les communes ou les autres acteurs du territoire.

UN ENGAGEMENT CONSTRUIT EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN

Dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, un atelier consacré à la biodiversité a été organisé en octobre 2020, pour recueillir les avis des partenaires locaux sur les leviers d'action et le rôle de l'Agglomération en la matière. Fort de quarante participants issus d'une vingtaine de structures différentes, ce temps d'échange a permis de mettre en avant la volonté d'avancer ensemble pour préserver et valoriser la biodiversité de notre territoire.

Cet engagement en faveur de la biodiversité a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique en mai 2021 pour en dégager les axes et les premières actions à y porter, puis

a été soumis pour avis aux parties prenantes locales (Agence Régionale pour la Biodiversité Occitanie, Arbres et Paysages Tarnais, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi Pyrénées, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CPIE81, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, FREDON Occitanie, Ligue de Protection des Oiseaux Lycée Agricole Fonlabour).

L'engagement en faveur de la biodiversité de l'Agglomération de l'Albigeois est structuré autour de trois axes, qui correspondent aux objectifs opérationnels de l'Agglomération, et auxquels seront rattachés les différentes actions portées au plan :

- Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire ;
- Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité ;
- S'appuyer sur des Solutions Fondées sur la Nature pour bénéficier des services écosystémiques.

I. Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire

Sans rencontrer encore l'écho que connaît le changement climatique – l'autre grande crise due aux activités humaines – l'effondrement de la biodiversité est désormais un phénomène de notoriété publique. Cependant, cette crise et l'importance de la biodiversité dans notre quotidien restent souvent abstraites, la biodiversité étant surtout perçue par le prisme des espèces emblématiques, et la crise par des phénomènes tels que la déforestation de l'Amazonie ou la disparition de certaines espèces exotiques comme celle des ours blancs.

Il est crucial de faire en sorte que les acteurs du territoire aient conscience de l'importance de restaurer et de préserver la biodiversité de leur environnement, et notamment de la biodiversité ordinaire et des services qu'elle fournit aux activités humaines au quotidien.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX

De nombreuses études et inventaires existent sur le territoire de l'Agglomération : inventaire botanique en cours par le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées, ABC de la ville d'Albi venant d'être achevé... Cette connaissance pourrait être complétée à terme à l'échelle territoriale communautaire. L'Agglomération intégrera ainsi les connaissances existantes pour l'ensemble du territoire, notamment celles issues de l'ABC de la ville d'Albi, dans l'objectif d'élaborer un **Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABiC)**. Les données relatives à la biodiversité recueillies par l'Agglomération auraient vocation à être mises à disposition des acteurs qui voudraient les utiliser (politique d'**ouverture des données** ou open data).

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'Agglomération porte une attention particulière à la trame verte et bleue sur son territoire. **La trame verte** actuelle pourrait être affinée par une meilleure connaissance de terrain. Elle pourrait également être alimentée par les éléments issus de l'étude ViaFauna menée par la Fédération de Chasse sur les corridors des espèces sauvages.

La trame brune, c'est-à-dire les espaces de pleine terre, pourrait également être identifiée.

L'Agglomération pourra également effectuer une cartographie des **trames noires** (zones non-éclairées la nuit, favorable aux espèces nocturnes).

Ces différents éléments feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'évolution des documents de planification de l'Agglomération, notamment le PLUi et le SCOT.

DIFFUSER LA CONNAISSANCE ET SENSIBILISER LE PUBLIC

Afin de mettre en avant les actions en faveur de la biodiversité, l'Agglomération proposerait des actions de communication qui pourraient prendre la forme de supports physiques ou numériques, événements annuels, livrets...

L'Agglomération ferait aussi la promotion des programmes de **sciences participatives**, en se rattachant aux



programmes mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), pour le grand public ou pour les scolaires (Vigie-Nature). L'organisation d'animations autour des sciences participatives permettrait à la fois de sensibiliser à la biodiversité et de récolter des données d'intérêt, par exemple dans le cadre de la réalisation de l'ABiC.

FORMER LES ÉLUS ET LES TECHNICIENS DE L'AGGLOMÉRATION

L'Agglomération proposerait aux élus et techniciens du bloc local des formations tendant à la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités, action initiée en 2021 qui devrait se poursuivre et s'amplifier, notamment à destination des techniciens qui seraient confrontés à des changements de pratique.

Afin de partager et diffuser la connaissance concernant la biodiversité en Occitanie, l'Agglomération **adhérerait au réseau des gestionnaires d'espaces naturels**¹ (RGEN) de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

1. <https://www.arb-occitanie.fr/Le-reseau-des-gestionnaires-d-espaces-naturels>

II. Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité

La connaissance de l'état actuel de la biodiversité et la sensibilisation des acteurs du territoire sont des éléments importants, mais l'action de l'Agglomération ne peut s'y résumer : les compétences exercées par le bloc local nous offrent plusieurs leviers d'action directs pour agir en faveur de la biodiversité, notamment en termes d'aménagement du territoire. L'action directe sur le territoire et l'échelle à laquelle l'Agglomération peut déployer cette action sont à ce titre particulièrement intéressantes pour favoriser la biodiversité et les continuités écologiques, en complémentarité avec les actions menées par les communes et les acteurs socio-économiques du territoire.

AGIR EN FAVEUR DE LA VÉGÉTALISATION DU TERRITOIRE

Les projets de plantation offrent des co-bénéfices pour la biodiversité (renforcement de la trame verte) et pour les habitants (lutte contre l'érosion des sols, lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur, séquestration carbone...). L'Agglomération effectuerait aussi une veille sur les informations et subventions applicables aux plantations et rendrait publiques les études qu'elle commanderait sur les potentiels de plantation et les cartes afférentes. L'Agglomération s'est aussi engagée dans la protection des zones humides existantes et des espaces naturels en tête de bassin versant du Tarn, en partenariat avec le Syndicat Mixte de Rivière Tarn Aval.

POURSUIVRE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE, EN PARTICULIER SUR LES VEROUS IDENTIFIÉS DE LA TRAME NOIRE

En cohérence avec le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglomération identifierait les zones agissant comme des verrous de la trame noire et agirait en concertation avec les communes pour favoriser l'extinction nocturne de l'éclairage public et proposerait des actions sur l'éclairage privé (notamment via le renforcement des dispositions du règlement de publicité) afin de limiter ces discontinuités.

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

L'Agglomération agirait pour la protection de la biodiversité ordinaire dans les **nouveaux projets d'aménagement relevant de ses compétences et en concertation avec les communes concernées** : limitation de l'artificialisation des sols, perméabilisation des sols artificialisés, intégration d'aménagements favorables à la biodiversité dans les nouveaux bâtiments (cavités en façade, toitures végétalisées, bâtiments bas-carbone...), prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagements urbains.

Une attention particulière sera également portée sur les compensations proposées par les aménageurs.

L'Agglomération a commencé à élaborer plusieurs guides de prescriptions en matière d'aménagement urbain notamment sur les réseaux et la voirie. Ces éléments pourraient être complétés et établis sous forme de charte intégrant également des prescriptions visant à favoriser les essences d'arbres adaptées au climat et ne nécessitant pas d'arrosage, à diminuer la pollution lumineuse et à réduire l'impact de l'imperméabilisation des sols lors des aménagements.

PROTÉGER LES ÉLÉMENTS LES PLUS EMBLÉMATIQUES DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

L'Agglomération pourrait mettre en œuvre des actions pour **protéger et valoriser les espèces et habitats emblématiques** présents sur son territoire, qui incarnent et représentent la biodiversité aux yeux du public. L'inventaire botanique général mené en 2021-2022 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ainsi qu'un travail partenarial d'identification d'espèces animales emblématiques en lien avec les acteurs locaux, permettront de préciser cette action.

RECONQUÉRIR DES ESPACES POUR LA BIODIVERSITÉ

L'Agglomération identifierait des zones de reconquête de la biodiversité et pourrait proposer des actions favorables au retour de la biodiversité : désartificialisation des sols, plantations, aménagement du bâti existant...

Une attention particulière sera également portée aux infrastructures agissant comme des obstacles pour la biodiversité (routes, murs, clôtures, bâtiments...) et il serait recherché des modalités propices d'aménagements. Ces actions pourraient avoir un coût élevé par rapport aux actions effectuées en amont de l'artificialisation des milieux, mais elles auraient une valeur d'exemple et permettraient de faire revenir la biodiversité dans des espaces qui en sont aujourd'hui privés.

L'Agglomération sera particulièrement vigilante sur le **foncier et le patrimoine qu'elle gère directement** (zones d'activités, voirie, bâtiments...). Dès que cela sera possible, les espaces verts seront traités en gestion différenciée et des aménagements propices à une labellisation « refuge LPO » seraient mis en œuvre. De plus, des plantations d'essences locales seraient effectuées sur les potentiels identifiés.

L'Agglomération s'engagerait également quand cela serait possible sur l'entretien en écopâturage des ouvrages extensifs d'épuration (lagunages, surface autour des filtres plantés de roseaux).

Sur la voirie, ces aménagements se feraient en concertation avec les communes concernées et après identification des zones où des enjeux de sécurité (visibilité) et de pérennité de l'ouvrage de voirie seraient présents. En cohérence avec l'axe I, ces aménagements pourraient être accompagnés d'une signalisation expliquant leur raison d'être et leur impact sur la biodiversité. L'Agglomération accentuerait la gestion différenciée des dépendances de voirie. L'accent

serait également mis sur la préservation et la valorisation des plantes patrimoniales présentes dans les fossés, via des types de faucardage adaptés.

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE MARCHÉS PUBLICS RESPONSABLES

L'Agglomération s'est engagée dans une démarche de **marchés publics durables**. Cette démarche vise à prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux – dont les impacts sur la biodiversité, et notamment les perturbateurs endocriniens – lors de la rédaction du cahier des charges d'un marché public, et à effectuer les achats publics en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des produits. Il s'agit là d'un levier important, puisqu'il permet de toucher l'ensemble des marchés passés par l'Agglomération et d'avoir un impact en cascade sur les pratiques des entreprises mandataires.

L'Agglomération a été engagée dans le programme « Territoire Économe en Ressources » de 2017 à 2020 et vise une labellisation « économie circulaire », avec la mise en place d'un outil de management intégrant l'économie circulaire. Dans le cadre du programme de formation des élus à la transition écologique, initiée en 2021, la thématique des marchés publics responsables serait abordée lors de plusieurs sessions.

III. S'appuyer sur les Solutions Fondées sur la Nature pour bénéficier des services écosystémiques

La simple existence de la biodiversité suffit à justifier sa prise en compte, sa connaissance et sa protection. Mais de plus, la biodiversité offre de nombreux services aux humains via les processus qu'elle assure (lutte contre l'érosion des sols, stockage de CO², pollinisation, dépollution des eaux et de l'air...). Cette fourniture de services écosystémiques justifie également d'un point de vue économique la préservation des écosystèmes. De plus, certains services apportent des cobénéfices plus difficilement quantifiables mais participant à l'amélioration de la qualité de vie et à son attractivité sur le territoire.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ COMME STRATÉGIE D'ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'Agglomération étudiera avec attention les actions permettant de réduire les effets d'îlots de chaleur lors d'aménagements qu'elle serait amenée à conduire.

De la même façon, **la lutte contre l'érosion et le lessivage des sols** passerait par des opérations de formation et de plantation sur les zones à enjeux.

De plus, dans le cadre du plan d'action ESS voté en décembre 2020, l'Agglomération s'engagerait dans la mise en place un **dispositif de compensation carbone**, permettant aux entreprises et aux particuliers de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des projets locaux de plantation. Ce dispositif serait dans un premier temps orienté sur les plantations de haies. Les projets qui rentreraient dans le cadre du fonds devront au-delà du stockage carbone fournir des co-bénéfices (renforcement de la trame verte, lutte contre l'érosion des sols...). En lien avec la Chambre d'agriculture, l'Agglomération accompagnerait également les agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques à bénéfices multiples (érosion, biodiversité, stockage carbone, ...).

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agglomération recenserait et proposerait des solutions pour **lutter contre les espèces envahissantes** (moustiques-tigres, chenilles processionnaires, renouée du Japon ...), à l'aide de méthodes respectueuses de l'environnement, et de Solutions fondées sur la Nature : mise en place de nichoirs pour les mésanges, les martinets et les hirondelles, rédaction de fiches-conseils pour la pose des nichoirs et l'entretien de l'environnement pour limiter la prolifération des moustiques, appui à l'entretien des mares...

Suivre et évaluer l'engagement en faveur de la biodiversité

La réussite de cet engagement en faveur de la biodiversité nécessite la coordination avec les acteurs locaux investis sur cette thématique, au premier rang desquels les communes, restant pleinement légitimes à investir ce champ. De plus, afin d'intégrer les apports de la société civile au sein de cet engagement, le conseil de développement serait mobilisé, et l'Agglomération pourrait également rechercher des relais citoyens.

Un **bilan annuel** des actions mises en œuvre dans le cadre de l'engagement serait effectué, et rendu public dans le cadre du rapport sur le Développement Durable de l'Agglomération.

De plus, un **bilan à quatre ans plus exhaustif** serait réalisé en 2025, permettant d'évaluer la trajectoire globale de l'engagement et de prévoir ses évolutions futures en amont du prochain mandat communautaire.

Enfin, des points sur l'avancement de l'engagement seraient faits au fil de l'eau avec les différents partenaires avec lesquels l'Agglomération travaille sur la question de la biodiversité, avec des focus sur des actions spécifiques à chaque fois.

L'Agglomération souhaite candidater au **label Territoires Engagés pour la Nature²** (TEN), accordé pour trois ans, sur les trois actions suivantes :

- Élaboration d'un Atlas de la Biodiversité intercommunal
- Gestion différenciée sur les zones d'activité
- Action sur l'éclairage public en faveur de la trame noire

Le succès de cet engagement de l'Agglomération nécessite :

- la mobilisation des communes et des différents acteurs du territoire ;
- la prise en compte de manière transversale des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des actions de l'Agglomération ;
- la sensibilisation de tous aux enjeux de préservation de la biodiversité : acteurs institutionnels, habitants et usagers du territoire.

2. <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/occitanie>

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021



ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_138-DE



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr